



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2025

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- convocation des membres du Conseil le 19 novembre 2025;
- publication sur le site internet de la Commune de l'ordre du jour et de la convocation le 19 novembre 2025 ;
- affichage en Mairie de l'ordre du jour et de la convocation le 19 novembre 2025 ;
- affichage dans le village de l'ordre du jour et de la convocation 19 novembre 2025 ;
- publication par voie de presse dans les quotidiens régionaux et locaux :
 - Dernières Nouvelles d'Alsace (DNA)
 - L'Alsace.

Le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 19 heures par M. Olivier SOHLER, Maire, en présence de M., Bruno GLOCK, Adjoint au Maire, Mmes Régine DIETRICH, Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointes au Maire, MM. Yves SCHNELL, Michel CORBIN, Conseillers Municipaux Délégués; Mmes Christelle HIRSCHMANN, Nadine VOLK, Estelle LEVY, Anne RINIÉ, Clémentine JEHL, Delphine BIEHLER, Conseillères Municipales; MM. Hubert GUIOT, Dominique WAEGELL, Hervé DISTEL, Conseillers Municipaux.

M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire, M. Guy ENGEL, Conseiller Municipal, Mmes Stéphanie HUSSER, Laurence PALMER, Conseillères Municipales sont absents et excusés.

M. Serge MATHIS, Conseiller Municipal Délégué, M. Gérald DILLENSGER, Conseiller Municipal, Mmes Karine VOGELEISEN, Anne RIFF, Conseillères Municipales, sont absents.

M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire a donné procuration à M. Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal.

M. Guy ENGEL, Conseiller Municipal a donné procuration à M. Yves SCHNELL, Conseiller Municipal Délégué.

Mme Stéphanie HUSSER, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. Olivier SOHLER, Maire.

Mme Laurence PALMER, Conseillère Municipale, a donné procuration à Mme Régine DIETRICH, Adjointe au Maire.

Membres en exercice : 23 Présents : 15 Absents et excusés : 4 Absents : 4 Procurations : 4

Vu les articles L.2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DESIGNE à l'unanimité, Mme Estelle LEVY, Conseillère Municipale, secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant pour la séance N° 49 du mandat 2020-2026 :

1. Approbation du procès-verbal de la Séance du 29 septembre 2025
2. **ADMINISTRATION GENERALE**
 - A. Entretien des espaces verts et publics
Chantier d'insertion 2026
 - B. Gestion du personnel
 1. Prévoyance - Modification de la participation de la Commune
 2. Protection sociale complémentaire - Santé
Adhésion à la convention de participation risque santé du CDG du Bas-Rhin 2026-2031 et modification de la participation de la Commune
3. **FORÊT**
 - A. Etat prévisionnel des coupes et programme des travaux 2026
 - B. Etat d'assiette 2027
4. **CHASSE**

Lots n°1 et 2 des Chasses Communales

 - A. Modification des statuts de la Société Civile de Chasse de Scherwiller – Transfert du siège de la Société
 - B. Modification de la composition de la Société Civile de Chasse de Scherwiller – Agrément d'un nouvel associé
5. **EDUCATION – AFFAIRES SCOLAIRES**

Communauté de Communes de Sélestat et Territoires - Périscolaire
Renouvellement de la convention de mise à disposition des locaux Salle Alphonse HAAG
6. **DOMAINES**

Emprise foncière « Périscolaire » - Compétence Communauté de Communes de Sélestat et Territoires
Transfert de foncier
7. **FINANCES**
 - A. Décision modificative n°1
 - B. Subventions 2025 – Modification du tableau
 - C. Fixation d'un tarif en vue de refacturer un badge non restitué ou cassé
8. **DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION AU MAIRE**
9. **COMMUNICATIONS**
10. **VŒUX – DIVERS**

DECISIONS

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2025	Adopté à l'unanimité 2 Abstentions
--	---------------------------------------

2. ADMINISTRATION GENERALE	
A. Entretien des espaces verts et publics Chantier d'insertion 2026	Adopté à l'unanimité
B. Gestion du personnel 1. Prévoyance – Modification de la participation de la Commune	Adopté à l'unanimité
2. Protection sociale complémentaire - Santé Adhésion à la convention de participation risque santé du CDG du Bas-Rhin 2026-2031 et modification de la participation de la Commune	Adopté à l'unanimité

3. FORÊT	
A. Etat prévisionnel des coupes et programme des travaux 2026	Adopté à l'unanimité
B. Etat d'assiette 2027	Adopté à l'unanimité

4. CHASSE	
Lots n°1 et 2 des Chasses Communales	Adopté à l'unanimité
A. Modification des statuts de la société Civile de Chasse de Scherwiller – Transfert du siège de la Société	Adopté à l'unanimité
B. Modification de la composition de la Société de Sélestat et Territoires – Périscolaire Renouvellement de la convention de mise à disposition des locaux Salle Alphonse HHAG	Adopté à l'unanimité 1 Abstention

6. DOMAINES	
Emprise foncière “Périscolaire” – Compétence Communauté de Communes de Sélestat et Territoires Transfert de foncier	Adopté à l'unanimité

7. FINANCES	
A. Décision modificative n°1	Adopté à l'unanimité
B. Subvention 2025 – Modification du tableau	Adopté à l'unanimité
C. Fixation d'un tarif en vue de refacturer un badge non restitué ou cassé	Adopté à l'unanimité

8. DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION AU MAIRE	Acté
--	------

1. Approbation du procès-verbal de la Séance du 29 septembre 2025

Le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2025 préalablement diffusé est approuvé à l'**UNANIMITE** des membres présents lors de la séance

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire	Par procuration à M. Dominique WAEGELL	X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué	Absent			
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal	Par procuration à M. Yves SCHNELL	X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale	Absente			
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale	Absente			
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal	Absent			
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal				X
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale		X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale				X
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Régine DIETRICH	X		

Entrée de Mme Anne RIFF, Conseillère Municipale.

DCM-2025-11-2A

2. ADMINISTRATION GENERALE

A. Entretien des espaces verts et publics

Chantier d'insertion 2026

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

A l'instar de l'opération réalisée depuis 2014, il est proposé au Conseil Municipal de renouveler la démarche entreprise avec la Section d'Aménagement Végétal d'Alsace.

Les prestations à réaliser à Kientzville sont chiffrées à 8 100,-€ TTC correspondant à 15 contributions journalières de 540,-€ TTC.

L'intervention globale s'élèvera en conséquence à 8 100,-€ TTC.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER la convention de fonctionnement dans le cadre d'un chantier d'insertion de la SAVA ;

D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget primitif 2026 – compte 611 (contrats de prestation de service) – (montant prévisionnel : 8 100,-€ TTC) ;

D'AUTORISER le Maire à signer ladite convention ainsi que toute pièce afférente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de fonctionnement dans le cadre d'un chantier d'insertion de la SAVA ;

DÉCIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2026 – compte 611 (contrats de prestation de service) – (montant prévisionnel : 8 100,-€ TTC) ;

AUTORISE le Maire à signer ladite convention ainsi que toute pièce afférente.

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire	Par procuration à M. Dominique WAEGELL	X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué	Absent			
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal	Par procuration à M. Yves SCHNELL	X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale	Absente			
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal	Absent			
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale		X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale		X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Régine DIETRICH	X		

Monsieur Bruno Glock souligne que la SAVA pourrait être consultée pour certains chantiers alors que le budget n'est pas toujours utilisé.

Monsieur Olivier SOHLER précise que la SAVA est souvent mise en concurrence avec l'association Tremplin qui s'avère être parfois moins chère.

Madame Delphine BIEHLER demande si un quota d'heures minimum est imposé. Le Maire précise que ce n'est pas le cas.

DCM-2025-11-2B1

2. ADMINISTRATION GENERALE

B. Gestion du personnel

1. Prévoyance – Modification de la participation de la Commune

Rapporteur : **M. Olivier SOHLER, Maire**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** le Code des Assurances ;
- VU** le Code de la sécurité sociale ;
- VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 22 bis ;
- VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 25 et 88-2 ;
- VU** le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
- VU** la Circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
- VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 02 avril 2019 donnant mandat au Centre de Gestion du Bas-Rhin ;
- VU** la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 2 juillet 2019 portant mise en œuvre de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance en retenant comme prestataire le groupement IPSEC et COLLECTTEAM ;
- VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 22 octobre 2019 décidant d'adhérer à la convention de participation mutualisée proposée par le CDG 67 pour le risque prévoyance ;
- VU** l'avis favorable du CST en date du 04 novembre 2025 ;
- VU** l'exposé du Maire ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

DE MODIFIER sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque PREVOYANCE.

Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour son caractère solidaire et responsable.

Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :

- Le montant unitaire de participation par agent sera de 40 € mensuel à compter du 1^{er} janvier 2026.

DE MAINTENIR l'assiette de cotisation de base comprenant le traitement indiciaire brut et la NBI ;

D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de modifier sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque PREVOYANCE.

Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour son caractère solidaire et responsable.

Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :

- Le montant unitaire de participation par agent sera de 40 € mensuel à compter du 1^{er} janvier 2026.

DÉCIDE de maintenir l'assiette de cotisation de base comprenant le traitement indiciaire brut et la NBI ;

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire	Par procuration à M. Dominique WAEGELL	X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué	Absent			
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal	Par procuration à M. Yves SCHNELL	X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale	Absente			
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal	Absent			
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale		X		

JEHL Clémentine	Conseillère Municipale		X		
BIEHLLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Régine DIETRICH	X		

Le Maire précise suite à la question de Monsieur Yves SCHNELL que l'avis favorable du CST « Comité Social Territorial » a été recueilli le 4 novembre 2025.

Madame Christelle HIRSCHMANN demande si les prix sont fixes sur la durée des 6 ans; ce à quoi le Maire répond qu'il n'y a pas de partie variable et qu'il n'y a donc pas d'augmentation à prévoir puisqu'il s'agit bien d'un montant fixe et figé.

DCM-2025-11-2B2

2. ADMINISTRATION GENERALE

B. Gestion du personnel

2. Protection sociale complémentaire - Santé

Adhésion à la convention de participation risque santé du CDG du Bas-Rhin 2026-2031

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le Code des Assurances,
- VU** le Code de la sécurité sociale,
- VU** le Code de la mutualité,
- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU** le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
- VU** la Circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
- VU** le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;
- VU** la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin n° 42/25 en date du 24 septembre 2025 portant choix de l'organisme assureur retenu pour la mise en œuvre de la convention de participation mutualisée en santé complémentaire prenant effet au 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 6 années et autorisant Monsieur le Président du Centre de Gestion du Bas-Rhin à signer le marché et les documents s'y rapportant avec MUTEST, y compris les conventions de participation, les conventions d'adhésions aux conditions de participation mutualisée correspondants, et tout acte en découlant ;
- VU** l'avis du Comité Social Territorial en date du 04 novembre 2025 ;
- VU** l'exposé du Maire

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'ADHERER

à la convention de participation mutualisée d'une durée de 6 années conclue avec effet du 1^{er} janvier 2026 entre le Centre de Gestion du Bas-Rhin et MUTEST pour le risque « Santé » et couvrant les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident ;

D'ACCORDER

une participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation mutualisée portant sur :

LE RISQUE SANTE

- a. Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée pour son caractère solidaire et responsable par le centre de gestion du Bas-Rhin ;
- b. Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :

- Montant brut annuel en € par agent : 480,- euros
- Versement : mensuel (douzième)
- Critères de modulation :

Modulation selon composition familiale

<i>Agent</i>	<i>Adulte à charge</i>	<i>Enfant</i>
<i>480,- € par an</i>	<i>100,- € par an</i>	<i>100,- € par an et par enfant</i>

DE PRENDRE ACTE

que le Centre de Gestion du Bas-Rhin au titre des missions additionnelles exercées pour la gestion des conventions de participation demande une participation financière aux collectivités adhérentes définie comme suit : 0,04 % pour la convention de participation en santé.

Cette cotisation est à régler annuellement et l'assiette de cotisation est calculée sur la masse salariale des seuls agents ayant adhéré au contrat au cours de l'année.

DE PRENDRE ACTE

Que les assiettes et les modalités de recouvrement sont identiques à celles mises en œuvre pour le recouvrement des cotisations obligatoires et additionnelles, pour les collectivités et établissements affiliés, versées au Centre de Gestion du Bas-Rhin.

D'AUTORISER

le Maire à prendre et signer les contrats et convention d'adhésion à la convention de participation mutualisée correspondants et tout acte en découlant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

d'adhérer à la convention de participation mutualisée d'une durée de 6 années conclue avec effet du 1^{er} janvier 2026 entre le Centre de Gestion du Bas-Rhin et MUTEST pour le risque « Santé » et couvrant les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident ;

ACCORDE

une participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation mutualisée portant sur :

LE RISQUE SANTE

- c. Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée pour son caractère solidaire et responsable par le centre de gestion du Bas-Rhin ;
- d. Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :

- Montant brut annuel en € par agent : 480,- euros
- Versement : mensuel (douzième)
- Critères de modulation :

Modulation selon composition familiale

<i>Agent</i>	<i>Adulte à charge</i>	<i>Enfant</i>
<i>480,- € par an</i>	<i>100,- € par an</i>	<i>100,- € par an et par enfant</i>

PREND ACTE

que le Centre de Gestion du Bas-Rhin au titre des missions additionnelles exercées pour la gestion des conventions de participation demande une participation financière aux collectivités adhérentes définie comme suit : 0,04 % pour la convention de participation en santé.

Cette cotisation est à régler annuellement et l'assiette de cotisation est calculée sur la masse salariale des seuls agents ayant adhéré au contrat au cours de l'année.

PREND ACTE

Que les assiettes et les modalités de recouvrement sont identiques à celles mises en œuvre pour le recouvrement des cotisations obligatoires et additionnelles, pour les collectivités et établissements affiliés, versées au Centre de Gestion du Bas-Rhin.

AUTORISE

le Maire à prendre et signer les contrats et convention d'adhésion à la convention de participation mutualisée correspondants et tout acte en découlant.

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire	Par procuration à M. Dominique WAESELL	X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué	Absent			
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal	Par procuration à M. Yves SCHNELL	X		

WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X	
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X	
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X	
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale	Absente		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X	
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X	
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal	Absent		
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X	
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X	
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X	
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale		X	
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale		X	
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X	
PALMER Laurence	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Régine DIETRICH	X	

Monsieur Hervé DISTEL demande s'il y a une compagnie désignée comme obligatoire pour le choix de la mutuelle. Le Maire répond qu'il y a une différence entre une mutuelle agréée et une mutuelle labelisée. Il ajoute aussi que des discussions sont actuellement en cours au niveau du Sénat mais que pour l'heure aucun décret d'application n'est voté.

Madame Christelle HIRSCHMANN attire l'attention sur le fait que le Sénat puisse imposer un montant minimum de prise en charge. Le Maire précise que cette délibération proposée respecte d'ores et déjà l'éventuel minimum qui puisse être imposé et que le Centre de Gestion qui gère les dossiers pour le compte de la commune, nous communiquera en temps et en heure toutes modifications des obligations légales afférentes à ces dispositions.

DCM-2025-11-3A

3. FORET

A. Etat prévisionnel des coupes et programme des travaux 2026

Rapporteurs :M. Olivier SOHLER, Maire

M. Bruno GLOCK, Adjoint au Maire

Début novembre, les services de l'ONF ont fait parvenir en Mairie :

- le programme des travaux d'exploitation et l'état prévisionnel des coupes pour 2026,
 - le programme d'actions pour 2026,
- ceci pour soumission au Conseil Municipal.

Les propositions de l'ONF s'établissaient alors synthétiquement et de la manière suivante :

DEPENSES	RECETTES	SOLDE
EXPLOITATION		
ETAT PREVISIONNEL DES COUPES		
- Salaires et charges 18 730,- €	121 m ³ bois d'œuvre feuillus et résineux 21 m ³ bois d'industrie feuillus 18 m ³ bois de chauffage	11 470,-€

- Assistance gestion de la main d'œuvre	937,- €			
- Frais gestion SIVU et autres	937,- €			
- Débardage - câblage	8 830,- €			
- Débardage à l'entreprise	0,- €			
- Maîtrise d'œuvre		1 827,- €		
TOTAL EPC		31 261,- €		43 430,- €
				12 169,- €

PROGRAMME DES ACTIONS/TRAVAUX

Régie – Salaires et charges				
- Travaux de maintenance - parcellaire	2 920,- €			
- Travaux sylvicoles	8 720,- €			
- Travaux de protection contre les dégâts de gibier	1 160,- €			
- Travaux d'accueil du public	4 900,- €			
- Travaux divers	1 100,- €			
- Travaux d'infrastructure	3 320,- €			
- Travaux d'infrastructures réfection de voirie	12 770,- €			
Assistance technique incluse				
Total PA	34 890,- €			- 34 890,- €
TOTAL GENERAL EXPLOITATION et PA	66 151,- €		43 430,- €	- 22 721,- €
Frais de garderie ONF (réf 2025)	4 201,03,- €			- 4 201,03,- €
Contribution à l'hectare (réf 2017)	1 146,70,- €			- 1 146,70,- €
TOTAL GESTION FORESTIERE 2026	71 498,73,- €		43 430,- €	-28 068,73,- €

Concernant le programme des travaux, la présentation détaillée est la suivante :

Actions et localisations	Quantité Programmée	Montant lié aux salaires communaux	Factures	Montant total de la prestation	Nombre d'heures ouvrier prévues par l'ONF
TRAVAUX DE MAINTENANCE – PARCELLAIRE					
Entretien de parcellaire Localisation : 11.a, 15.a, 18.a, 18.j, 22.a, 26.a, 41.ae	6 400 MLI	1 520,- €	40,- €	1 560,- €	40 H
Entretien du périmètre Localisation : 15.a, 18.a, 18.j, 22.a, 26.a, 41.ae	3 700 MLI	912,- €	40,- €	952,- €	24 H
TRAVAUX SYLVICOLES					
Dégagement de plantation ou semis artificiel Localisation : 24.a, 25.a, 32.a, 5.a	4,25 HA	5 700,- €	0,- €	5 700,- €	150 H
Dépressage avec nettoiement de jeune peuplement Localisation : 19.j	6,34 HA	1 520,- €	0,- €	1 520,- €	40 H
TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES DEGATS DE GIBIER					
Entretien des clôtures grillagées avec remplacement des piquets Localisation : 24.a, 25.a	1 200 MLI	760,- €	200,- €	960,- €	20 H
Travaux – Sécurité du public et protection des milieux Localisation : Route du Sel – Chemin des Châteaux – Sentiers de randonnée	80 H	3 040,- €	40,- €	3 080,- €	80 H
TRAVAUX D'ACCUEIL DU PUBLIC					
Entretien et propreté de sentiers, pistes, aires, mobiliers, signalétique Localisation : Ancienne redoute et place des Châteaux	12 H	456,- €	40,- €	496,- €	12 H
Opérations de maintien de la propreté des forêts et espaces naturels Localisation : Panneaux d'entrée des chemins forestiers	12 H	456,- €	40,- €	496,- €	12 H
TRAVAUX DIVERS					
Matérialisation des lots de bois de chauffage (lots de bois de chauffage <10 M3A) (OF) Localisation : Parcelles 5-22-31	24 H	912,- €	0,- €	912,- €	24 H
Fourniture panneaux routiers Localisation : Route du Sel – Accès par Thanyillé	1 U	0,- €	205,-€	205,- €	0 H
Travaux de mise en place de signalétique ou signalisation Localisation : Route du Sel – Accès par Thanyillé	1 U	304,- €	40,-€	344,- €	8 H
Entretien des renvois d'eau Localisation : Chemin des Châteaux	16 H	608,- €	0,-€	608,- €	16 H
Réseau de desserte : entretien des accotements et talus : fauchage Localisation : Chemin du Brischbach 1.8 km – Chemin des Châteaux 5 km – Chemin du Mittelrain 1km	7,8 KM	0,-€	1 600,-€	1 600,- €	0 H
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE					
Entretien divers de fossés bordiers Localisation : Chemin du Mittelrain – Partie haute p.5 -22	0,65 KM	0,- €	1 300,- €	1 300,- €	0 H
Entretien divers de route en terrain naturel	4,5 KM	0,- €	4 600,- €	4 600,- €	0 H

Localisation : Boucle chemin des Châteaux et Mittelrain					
Création de renvois d'eau	35 U	0,- €	2 500,- €	2 500,- €	0 H
Localisation : Boucle chemin des Châteaux et partie haute Mittelrain					
Travaux d'entretien des pistes et des chemins forestiers	1,3 KM	0,- €	1 300,- €	1 300,- €	0 H
Localisation : Pistes p.22 à 24					
Travaux connexes d'infrastructures : création de renvois d'eau	10 U	0,-€	800,- €	800,- €	0 H
Localisation : Chemin du Tilleul + Chemin du Brischbach et réouverture de busés					
TOTAL		16 188,- €	12 745,- €	28 933,- €	426 H

Honoraires d'assistance technique à donneur d'ordre estimatif	3 761,29,- €
Honoraires de gestion de la main d'œuvre + équipement de protection + cotisations accidents agricoles (10 % de la masse salariale)	1 618,80,- €
Montant total estimatif HT	34 313,09,- €

La Commission Forêt – Chasse s'est réunie le 13 novembre 2025 afin de prendre connaissance des propositions.

Est proposé :

- 1) En matière de coupes :
 - de retenir - 668 m³ de coupes à façonner
 - 137 m³ de coupes en vente sur pied.

- 2) De modifier le programme des actions ci-dessous :

Actions et localisations	Quantité Programmée par l'ONF	Prestation proposée par l'ONF	Nombre d'heures ouvrier prévues par l'ONF	Prestation/ Nombre d'heures ouvriers validées par la Commission
Entretien de parcellaire Localisation : 11.a, 15.a, 18.a, 18.j, 22.a, 26.a, 41.ae	6 400 MLI	6 400 MLI	40H	50 H
Entretien du périmètre Localisation : 15.a, 18.a, 18.j, 22.a, 26.a, 41.ae	3 700 MLI	3 700 MLI	24 H	
Dégagement de plantation ou semis artificiel Localisation : 24.a, 25.a, 32.a, 5.a	4,25 HA	4,25 HA	150 H	100 H
Dépressoage avec nettoiement de jeune peuplement Localisation : 19.j	6,34 HA	6,34 HA	40 H	20 H
Entretien des clôtures grillagées Localisation : Parcelles 24.a, 25.a	1 200 MLI	1 200 MLI	20 H	15 H
Travaux – Sécurité du public et protection des milieux Localisation : Route du Sel – Chemin des Châteaux – Sentiers de randonnée	80 H	3 040,- €	80 H	80 H
Entretien et propreté de sentiers, pistes, aires, mobilier, signalétique Localisation : Ancienne redoute et place des châteaux	12 H	456,- €	12 H	4 H

Opérations de maintien de la propreté des forêts et espaces naturels Localisation : Panneaux d'entrée des chemins forestiers	12 H	456,- €	12 H	
Matérialisation des lots de bois de chauffage (lots de bois de chauffage <10 M3A) (OF) Localisation : Parcelle 5-22-31	24 H	912,- €	24 H	12 H
Fourniture panneaux routiers Localisation : Route du Sel – Accès par Thanvillé	1 U	205,- €	./.	0
Travaux de mise en place de signalétique ou signalisation Localisation : Route du Sel – Accès par Thanvillé	1 U	304,- €	8 H	0
Entretien des renvois d'eau Localisation : Chemin des Châteaux	16 H	608,-€	16 H	8 H
Réseau de desserte : entretien des accotements et talus : fauchage Localisation : Chemin du Brischbach 1.8 km – Chemin des Châteaux 5 km – Chemin du Mittelrain 1km	7,8 KM	1 600,-€	./.	0
Entretien divers de fossés bordiers Localisation : Chemin du Mittelrain – Partie haute p.5 -22	0,65 KM	1 300,-€	./.	0
Entretien divers de route en terrain naturel Localisation : Boucle chemin des Châteaux et Mittelrain	4,5 KM	4 600,-€	./.	0
Création de renvois d'eau Localisation : Boucle chemin des Châteaux et partie haute Mittelrain	35 U	2 500,-€	./.	0
Entretien d'entretien des pistes et des chemins forestiers Localisation : Piste p.22 à 24	1,3 KM	1 300,-€	./.	0
Travaux connexes d'infrastructures : création de renvois d'eau Localisation : Chemin du Tilleul + Chemin du Brischbach et réouverture de buses	10 U	800,-€	./.	0
TOTAL			426H	289 H

3) De supprimer :

- La fourniture de panneaux routiers, localisation Route du Sel – Accès par Thanvillé pour la somme de 205,-€
- L'entretien des accotements et talus, fauchage de réseaux de desserte ; localisation Chemin du Brischbach 1.8 km – Chemin des Châteaux 5 km – Chemin du Mittelrain 1km pour la somme de 1 600,-€
- L'entretien divers de fossés bordiers, localisation : Chemin du Mittelrain – Partie haute p.5 -22 pour la somme de 1 300,-€
- L'entretien divers de route en terrain naturel, localisation : Boucle chemin des Châteaux et Mittelrain pour la somme de 4 600,-€
- La création de renvois d'eau, localisation : Boucle chemin des Châteaux et partie haute Mittelrain pour la somme de 2 500,-€
- Les travaux d'entretien des pistes et des chemins forestiers, localisation : pistes p.22 à 24 pour la somme de 1 300,-€
- La création de renvois d'eau, localisation : Chemin du Tilleul et Chemin du Brischbach pour la somme de 800,-€

D'allouer au budget de la Commune :

- une somme de 800,-€ H.T. pour les travaux divers – fauchage -,
- une somme de 4 000,-€ H.T. pour les travaux d'infrastructure,

Est donc proposé au Conseil :

DE VALIDER	l'état prévisionnel des coupes 2026 tel que proposé par la Commission ;
DE MODIFIER	le programme des actions complémentaires 2026 tel que ci-dessus décrit ;
DE VALIDER	la dépense de 4 800,-€ H.T. pour les travaux divers – fauchage – et d'infrastructure ;
DE CHARGER	le Maire et Monsieur Bruno GLOCK, Adjoint au Maire, d'en faire communication aux services de l'ONF et de solliciter les états modifiés pour signature ;
D'AUTORISER	le Maire à signer toutes pièces relatives à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE	l'état prévisionnel des coupes 2026 tel que proposé par la Commission ;
DÉCIDE	de modifier le programme des actions complémentaires 2026 tel que ci-dessus décrit ;
VALIDE	la dépense de 4 800,-€ H.T. pour les travaux divers – fauchage – et d'infrastructure ;
CHARGE	le Maire et Monsieur Bruno GLOCK, Adjoint au Maire, d'en faire communication aux services de l'ONF et de solliciter les états modifiés pour signature ;
AUTORISE	le Maire à signer toutes pièces relatives à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire	Par procuration à M. Dominique WAEGELL	X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué	Absent			
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal	Par procuration à M. Yves SCHNELL	X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale	Absente			
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal	Absent			
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		

HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale		X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale		X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Régine DIETRICH	X		

Madame Gwenaëlle RUHLMANN et Monsieur Hubert GUIOT soulignent qu'un meilleur suivi des travaux et coûts est réalisé par la Commission. Cependant sur proposition de Messieurs Michel CORBIN et Hubert GUIOT, un effort peut encore être fait dans le suivi du budget versus réalisé avec un bilan intermédiaire en milieu d'année. Cette date sera fixée par la Commission en accord avec l'ONF.

Madame Delphine BIEHLER relève des arbres morts dans certaines parcelles en direction de Villé, mais ces derniers se trouvant dans une zone de biotope strict ne peuvent faire l'objet de coupe, exception faite en cas de danger.

DCM-2025-11-3B

3. FORET

B. État d'assiette 2027

Rapporteurs : M. Olivier SOHLER, Maire

M. Bruno GLOCK, Adjoint au Maire

La Commission Forêt – Chasse réunie le 13 novembre 2025, après avoir étudié la proposition de l'Office Nationale des Forêts relative à l'état d'assiette 2027, a émis un avis favorable au projet.

Coups de l'aménagement

Forêt	UG	Surface UG (HA)	Surface à Dés. (HA)	Type Coupe
SCHERWILLER	14_ap	10,25	10,25	Amélioration indifférenciée
SCHERWILLER	15_a	5,36	5,36	Amélioration indifférenciée
SCHERWILLER	22_a	7,20	7,00	Amélioration indifférenciée
SCHERWILLER	18_a	9,14	9,14	Amélioration indifférenciée Programme 2025
SCHERWILLER	11_a	2,16	2,16	Amélioration indifférenciée
SCHERWILLER	11_ae	11,10	11,10	Amélioration indifférenciée ONF – SA – Conséquence de chablis et dépérissement
SCHERWILLER	41_ae	50,47	10,00	Amélioration indifférenciée ONF – CF – Raison sylvicole – Niveau du capital forestier
SCHERWILLER	23_a	7,38	7,38	Amélioration indifférenciée
SCHERWILLER	26_a	7,33	7,33	Amélioration indifférenciée

Il est en conséquence proposé au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER** l'état d'assiette 2027 proposé par l'ONF ;
DE CHARGER le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente information à M. le Préfet et des services de l'ONF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVER** l'état d'assiette 2027 proposé par l'ONF ;
CHARGE le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente information à M. le Préfet et des services de l'ONF.

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire	Par procuration à M. Dominique WAESELL	X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué	Absent			
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal	Par procuration à M. Yves SCHNELL	X		
WAESELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale	Absente			
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal	Absent			
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale		X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale		X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Régine DIETRICH	X		

DCM-2025-11-4A

4. CHASSE

Lots n°1 et 2 des Chasses Communales

*A. Modification des statuts de la Société Civile de Chasse de Scherwiller
Transfert du siège de la société*

**Rapporteurs : M. Olivier SOHLER, Maire
M. Bruno GLOCK, Adjoint au Maire**

Dans le cadre du renouvellement des locations des lots de Chasse Communaux pour la période du 02 février 2024 au 1^{er} février 2033, le Conseil Municipal a agréé, au titre des lots n°1 et 2, la Société Civile de Chasse de Scherwiller, composée de quatre associés, Messieurs René-Alexandre ESCUDE, Didier MESNY, Christian MASSA et Laurent MONVILLE.

Suite au décès de Monsieur Didier MESNY le 9 janvier 2025, une Assemblée Générale extraordinaire s'est tenue le 27 septembre 2025. Lors de cette assemblée, il a été décidé de transférer le siège social de la Société Civile de Chasse de Scherwiller, du 31 rue de la Mairie à Scherwiller (67750), à 1, rue des Moulins Châtenois (67730).

- VU** le cahier des charges type pour la location des Chasses Communales pour la période du 02 février 2024 au 1er février 2033 et notamment les articles 10, 17 et 25 ;
- VU** la délibération du Conseil Municipal du 19 septembre 2023 relative à la relocation des lots de Chasse Communaux – Délimitation des lots, surfaces, contenances, conditions particulières, choix du mode de location ;
- VU** la délibération du Conseil Municipal du 19 octobre 2023 relative à la relocation des lots de Chasse Communaux - Période 2024-2033 – lots 1,2,3 et 4 des Chasses Communales – procédure de gré à gré, agrément des candidatures, projet de convention, prix ;
- VU** le bail de chasse signé par convention de gré à gré le 27 octobre 2023 entre Monsieur René-Alexandre ESCUDE, Gérant de la Société Civile de Chasse de Scherwiller ;
- VU** l'avis favorable de la Commission Communale Consultative de Chasse, consultée par courriel le 17 novembre dernier ;

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

D'AGRÉER le transfert de la Société Civile de Chasse de Scherwiller, du 31 rue de la Mairie à Scherwiller (67750), à 1, rue des Moulins, à Châtenois (67730).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'agréer le transfert de la Société Civile de Chasse de Scherwiller, du 31 rue de la Mairie à Scherwiller (67750), à 1, rue des Moulins, à Châtenois (67730).

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire	Par procuration à M. Dominique WAESELL	X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué	Absent			
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal	Par procuration à M. Yves SCHNELL	X		
WAESELL Dominique	Conseiller Municipal		X		

RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale	Absente			
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal	Absent			
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale		X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale		X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Régine DIETRICH	X		

DCM-2025-11-4B

4. CHASSE

Lots n°1 et 2 des Chasses Communales

*B. Modification de la composition de la Société Civile de Chasse de Scherwiller
Agrément d'un nouvel associé*

Rapporteurs : M. Olivier SOHLER, Maire

M. Bruno GLOCK, Adjoint au Maire

Dans le cadre du renouvellement des locations des lots de Chasse Communaux pour la période du 02 février 2024 au 1^{er} février 2033, le Conseil Municipal a agréé, au titre des lots n°1 et 2, la Société Civile de Chasse de Scherwiller, composée de quatre associés, Messieurs René-Alexandre ESCUDE, Didier MESNY, Christian MASSA et Laurent MONVILLE.

Suite au décès de Monsieur Didier MESNY le 9 janvier 2025, le Gérant de la Société Civile de Chasse de Scherwiller, Monsieur René-Alexandre ESCUDE sollicite l'agrément de Monsieur Pierrick WEBER, nouvel associé.

- VU** le cahier des charges type pour la location des Chasses Communales pour la période du 02 février 2024 au 1er février 2033 et notamment les articles 10, 17 et 25 ;
- VU** la délibération du Conseil Municipal du 19 septembre 2023 relative à la relocation des lots de Chasse Communaux – Délimitation des lots, surfaces, contenances, conditions particulières, choix du mode de location ;
- VU** la délibération du Conseil Municipal du 19 octobre 2023 relative à la relocation des lots de Chasse Communaux - Période 2024-2033 – lots 1,2,3 et 4 des Chasses Communales – procédure de gré à gré, agrément des candidatures, projet de convention, prix ;
- VU** le bail de chasse signé par convention de gré à gré le 27 octobre 2023 entre Monsieur René-Alexandre ESCUDE, Gérant de la Société Civile de Chasse de Scherwiller ;
- VU** l'avis favorable de la Commission Communale Consultative de Chasse, consultée par courriel le 17 novembre dernier ;

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

D'AGRÉER Monsieur Pierrick WEBER, nouvel associé de la Société Civile de Chasse de Scherwiller, des lots n°1 et 2 des Chasses Communales, en remplacement de Monsieur Didier MESNY.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉDIDE d'agréer Monsieur Pierrick WEBER, nouvel associé de la Société Civile de Chasse de Scherwiller, des lots n°1 et 2 des Chasses Communales, en remplacement de Monsieur Didier MESNY.

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire	Par procuration à M. Dominique WAEGELL	X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué	Absent			
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal	Par procuration à M. Yves SCHNELL	X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale	Absente			
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal	Absent			
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale		X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale		X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale				X
PALMER Laurence	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Régine DIETRICH	X		

DCM-2025-11-5

5. EDUCATION-AFFAIRES SCOLAIRES

Communauté de Communes de Sélestat et Territoires - Périscolaire

Renouvellement de la convention de mise à disposition des locaux Salle Alphonse HAAG

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

Depuis la prise de compétence petite enfance et accueil périscolaire en 2008, la Communauté de Communes de Sélestat et Territoires s'est progressivement dotée de structures permettant d'accueillir les enfants sollicitant ce service.

Les demandes sur le territoire connaissent des augmentations régulières, notamment pour la pause méridienne. Afin de répondre au mieux aux besoins de la Commune de Scherwiller, la Communauté de Communes de Sélestat et Territoires a décidé d'augmenter la capacité d'accueil en ouvrant une nouvelle annexe dans la salle Alphonse HAAG pour la rentrée de septembre 2020 – délibération du 22 septembre 2020-.

Il convient à ce jour de renouveler la convention d'occupation de ces locaux.

La convention élaborée et soumise au Conseil prend en compte les besoins d'occupation régulière en période scolaire de 10 h à 14 h 30 de la grande salle, du vestiaire, des sanitaires, de la cuisine, du local de stockage et d'une petite salle annexe, pour une période de cinq ans renouvelables tacitement 1 fois au maximum.

Les conditions générales d'occupation relevées, concernent :

- Le mobilier et matériel mis à disposition ou acquis par la Communauté de Communes utilisé dans le cadre du service périscolaire ;
- L'entretien ;
- Les travaux.

Il est précisé que la mise à disposition sera effectuée à titre gratuit.

Il est proposé au Conseil :

D'APPROUVER la convention précitée ;

D'AUTORISER Madame Régine DIETRICH, Adjointe au Maire, à signer ladite convention ainsi que toute pièce afférente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention précitée ;

AUTORISE Madame Régine DIETRICH, Adjointe au Maire, à signer ladite convention ainsi que toute pièce afférente.

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire	Par procuration à M. Dominique WAESELL	X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué	Absent			
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal	Par procuration à M. Yves SCHNELL	X		
WAESELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale	Absente			
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENEGER Gérald	Conseiller Municipal	Absent			
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale		X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale		X		

BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Régine DIETRICH	X		

DCM-2025-11-6

6. DOMAINES

Emprise foncière « Périscolaire » - Compétence Communauté de Communes de Sélestat et Territoires Transfert de foncier

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

Lors de la construction des bâtiments périscolaires il y a une dizaine d'années, la pleine propriété du terrain n'était pas exigée par les services institutionnels.

De ce fait, une convention d'occupation du terrain était habituellement convenue entre la Commune et la Communauté de Communes de Sélestat et Territoires, et pouvait suffire pour le suivi des procédures - urbanisme, finances -.

Les services instructeurs ont depuis augmenté leurs exigences et il est devenu impératif, lors du dépôt des dossiers de subventions, de maîtriser le foncier.

Par ailleurs, cette maîtrise du foncier est devenue un sujet important pour la Communauté de Communes de Sélestat et Territoires, car elle permet de sécuriser sur le long terme ses investissements et donc le service offert au public.

La Communauté de Communes de Sélestat et Territoires a donc décidé d'en faire l'un des piliers du projet communautaire pour le mandat en cours.

Dès lors, il est proposé de céder les terrains suivants dont la Commune est propriétaire et la Communauté de Communes de Sélestat et Territoires propriétaire du bâtiment à usage périscolaire implanté dessus :

Périscolaire « Les Lucioles » à Scherwiller :

La Commune de Scherwiller a mis à disposition un foncier situé 2 rue de l'Alumnat à Scherwiller, décomposé comme suit :

- Section 10 parcelle 98, d'une contenance de 2 300 m²,
- Section 10 parcelle 99, d'une contenance de 32 m²,
- Section 10 parcelle 100, d'une contenance de 9 m²,

soit une superficie totale de 2 341 m².

Les Domaines ont évalué la valeur du bien à 114 000,- € HT le 5 août 2025.

Conditions de vente :

La cession est réalisée à titre gratuit sans déclassement préalable dans la mesure où le bien concerné est destiné à l'exercice par la Communauté de Communes de Sélestat et Territoires de sa compétence enfance et jeunesse et qu'il relèvera de son domaine public.

En cas de restitution de cette compétence aux communes, les modalités fixées à l'article L 5211-25-1 du Code Général des Collectivités Territoriales seront appliquées pour la restitution du foncier.

En dehors de ce scénario, la Communauté de Communes de Sélestat et Territoires s'engage à adresser une offre de contracter en vue de la cession du bien à la commune vendeuse, en amont de toute autre démarche visant à la cession dudit bien.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2241-1,

VU l'article L. 3112- 1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU l'avis des Domaines en date du 5 août 2025,

CONSIDERANT

que la cession des parcelles sur lesquelles est implanté un bâtiment à usage périscolaire est destinée à l'exercice de la compétence enfance-jeunesse par la Communauté de Communes de Sélestat et Territoires ;

CONSIDERANT

que le bénéfice pour les habitants de la Commune de l'équipement d'intérêt général implanté sur les parcelles cédées est de nature à constituer une contrepartie suffisante à l'économie générale de cette cession ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER

la cession des parcelles suivantes à titre gratuit à la Communauté de Communes de Sélestat et Territoires :

- Section 10 parcelle 98, d'une contenance de 2 300 m²,
 - Section 10 parcelle 99, d'une contenance de 32 m²,
 - Section 10 parcelle 100, d'une contenance de 9 m²,
- soit une superficie totale de 2 341 m².

D'AUTORISER

Madame Régine DIETRICH, Adjointe au Maire, à signer l'acte de vente en la forme administrative pour ces terrains dans les conditions précitées ainsi que toutes pièces afférentes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE

la cession des parcelles suivantes à titre gratuit à la Communauté de Communes de Sélestat et Territoires :

- Section 10 parcelle 98, d'une contenance de 2 300 m²,
 - Section 10 parcelle 99, d'une contenance de 32 m²,
 - Section 10 parcelle 100, d'une contenance de 9 m²,
- soit une superficie totale de 2 341 m².

AUTORISE

Madame Régine DIETRICH, Adjointe au Maire, à signer l'acte de vente en la forme administrative pour ces terrains dans les conditions précitées ainsi que toutes pièces afférentes.

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire	Par procuration à M. Dominique WAEGELL	X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué	Absent			
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal	Par procuration à M. Yves SCHNELL	X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		

VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale	Absente		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X	
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X	
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal	Absent		
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X	
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X	
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X	
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale		X	
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale		X	
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X	
PALMER Laurence	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Régine DIETRICH	X	

Monsieur Dominique WAEGELL précise que si la compétence revient à la Mairie, le terrain devra être rendu à la commune aux mêmes conditions tarifaires.

Monsieur Philippe SCHEIBLING précise que ce même type de délibération devra être pris pour une surface située entre le périscolaire et l'Ehpad. Le point sera repris en interne en temps voulu précise le Maire.

Madame Gwenaële RUHLAMNN précise que Madame Régine DIETRICH devra signer les 2 délibérations.

Entrée de Mme Karine VOGELAISEN, Conseillère Municipale.

DCM-2025-11-7A

7. FINANCES

A. Décision modificative n° 1

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

Le Maire rappelle que le Compte Administratif de l'année 2024 a été approuvé par le Conseil Municipal le 08 avril 2025 et que les résultats de fonctionnement et d'investissement ainsi que les restes à réaliser en dépenses et en recettes 2024 ont été intégrés dans le budget primitif 2025.

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à quelques ajustements de crédits.

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER la décision modificative n° 1 telle que présentée.

FONCTIONNEMENT - Dépenses

<u>Chapitre/Article</u>	<u>Libellés</u>	<u>Dépenses</u>
Chapitre 011	Charges à caractère général	15 080,00 €
606121	Energie - Gaz	-40 000,00 €
60632	Fournitures de petits équipements	3 500,00 €
611	Contrats de prestations de services	-15 000,00 €
6132	Locations immobilières	-4 000,00 €
61351	Locations mobilières - matériel roulant	1 000,00 €
61358	Locations mobilières autres	-1 000,00 €
61521	Entretien et réparations sur terrains	11 000,00 €
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	21 730,00 €

615232	Entretien et réparations réseaux	2 000,00 €
61524	Entretien et réparations bois et forêts	5 000,00 €
61551	Entretien et réparations matériel roulant	7 000,00 €
61558	Entretien et réparations autres biens mobiliers	1 250,00 €
6168	Autres primes d'assurance	-1 000,00 €
6184	Versements à des organismes de formation	3 000,00 €
6228	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	8 600,00 €
6236	Catalogues et imprimés	1 000,00 €
6281	Concours divers (cotisations)	1 000,00 €
6288	Autres services extérieurs	10 000,00 €

Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €
64118	Personnel titulaire - autres indemnités	30 000,00 €
64131	Personnel non titulaire - Rémunérations	-27 000,00 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite	3 700,00 €
6454	Cotisations aux ASSEDIC	-3 700,00 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	-3 000,00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	-43 415,63 €
023	Virement à la section d'investissement	-43 415,63 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	4 925,00 €
6568	Autres participations	3 500,00 €
65748	Subventions fonctionnement autres personnes droit privé	1 425,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		-23 410,63 €

FONCTIONNEMENT - Recettes

Chapitre/Article	Libellés	Recettes
Chapitre 013	Atténuations de charges	1 200,00 €
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	1 200,00 €
Chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 500,00 €
70388	Autres redevances et recettes diverses	-400,00 €
70876	Remboursement de frais par le GFP de rattachement	2 000,00 €
70878	Remboursement de frais par des tiers	700,00 €
7088	Autres produits d'activités annexes (ventes d'ouvrages)	200,00 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	225,00 €
7358	Autres fractions de TVA	225,00 €
Chapitre 731	Fiscalité locale	600,00 €
73154	Droits de place	600,00 €
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	-32 629,00 €
74111	Dotation forfaitaire des communes	-5 289,00 €

741121	Dotation de solidarité rurale des Communes	230,00 €
741127	Dotation nationale de péréquation	-34 045,00 €
742	Dotations aux élus locaux	33,00 €
744	FCTVA	2 700,00 €
74832	Etat - CVAE et CFE	3 062,00 €
74834	Dotation de développement biodiversité et aménités rurales	680,00 €

Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	4 693,37 €
752	Revenus des immeubles	-5 000,00 €
756	Libéralités reçues	400,00 €
75813	Redevances versées par les fermiers et les concessionnaires	7 053,37 €
75888	Autres produits divers de gestion courante	2 240,00 €

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT **-23 410,63 €**

INVESTISSEMENT - Dépenses

Chapitre/Article	Libellés	Dépenses
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	15 000,00 €
2031	Frais d'études	15 000,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	10 649,24 €
2118	Autres terrains	-500,00 €
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	-7 100,00 €
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	6 607,52 €
21312	Constructions bâtiments scolaires	10 000,00 €
21538	Autres réseaux	1 367,72 €
21831	Matériel informatique scolaire	174,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	100,00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	600,00 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	600,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		26 249,24 €

INVESTISSEMENT - Recettes

Chapitre/Article	Libellés	Recettes
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	-43 415,63 €
021	Virement de la section de fonctionnement	-43 415,63 €
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	4 345,15 €
10222	FCTVA	4 345,15 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	65 319,72 €
1322	Subventions Région	86 011,25 €
1323	Subventions Département	64 452,00 €
13273	Subventions FEADER	-86 011,25 €

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT**26 249,24 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative n° 1 telle que présentée.

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire	Par procuration à M. Dominique WAEGELL	X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué	Absent			
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal	Par procuration à M. Yves SCHNELL	X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal	Absent			
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale		X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale		X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Régine DIETRICH	X		

DCM-2025-11-7B**7. FINANCES****Décision modificative N°1 / 2025****B. Subventions 2025 – Modification du tableau****Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire**

Il est proposé au Conseil Municipal, de modifier le tableau des subventions de l'année 2025 selon les indications sous-mentionnées, à savoir :

Associations	DM1/2025									
	Subvention ordinaire	Soutien "jeunes licenciés"	Aides ponctuelles	Sous-Total	Aide ponctuelle exceptionnelle BP 2025	TOTAL Subvention	Subvention Signaleurs 2025	Aides ponctuelles	Total DM 1/2025	
	BP 2025	BP 2025	BP 2025				BP 2025	BP 2025	BP 2025	
ACCA	200,00	300,00	0,00	500,00		500,00	25,00		25,00	
ACJ/CA	200,00	0,00	0,00	200,00		200,00			-	
Amicale des donneurs de sang bénévoles	200,00	0,00	700,00	900,00		900,00	25,00		25,00	
Amicale des Sapeurs Pompiers et Batterie Fanfare	1 000,00	0,00	2 619,00	3 619,00		3 619,00			-	
APPE	200,00	0,00	0,00	200,00		200,00	175,00		175,00	
Association d'animations de Châtenois-Scherwiller	1 100,00	0,00	0,00	1 100,00		1 100,00			-	
Auptisme	200,00	0,00	0,00	200,00		200,00			-	
AZUR FM	635,80	0,00	0,00	635,80		635,80			-	
BADMINTON	200,00	0,00	0,00	200,00	2 955,00	3 155,00	25,00		25,00	
Chorale Sainte Cécile							50,00		50,00	
Ecole de Musique de Châtenois-Scherwiller	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00		6 000,00	25,00		25,00	
Gamadji	200,00	0,00	750,00	950,00		950,00			-	
Harmonie Ste Jeanne d'Arc	200,00	0,00	800,00	1 000,00		1 000,00	150,00		150,00	
Judo Club Shinsei	200,00	300,00	1 050,00	1 550,00	3 648,75	5 198,75	50,00		50,00	
KM Centre Alsace Scherwiller	150,00	0,00	0,00	150,00	438,75	588,75	250,00		250,00	
Les Amis d'Odile	200,00	0,00	0,00	200,00		200,00	50,00		50,00	
Les Knecke's de l'Aubach	200,00	0,00	0,00	200,00		200,00	275,00		275,00	
Les Lavandières							25,00		25,00	
La Rockale	200,00	0,00	0,00	200,00		200,00	50,00		50,00	
Les sentinelles de l'Ortenbourg	200,00	0,00	0,00	200,00		200,00			-	
Les Stumbas de la Scheer	200,00	0,00	0,00	200,00		200,00	25,00		25,00	
Les Trouvères du Ramstein	200,00	0,00	0,00	200,00		200,00			-	
Veilleurs du Ramstein	200,00	0,00	600,00	800,00		800,00	75,00		75,00	
MJC	1 000,00	300,00	0,00	1 300,00	4 053,75	5 353,75	50,00		50,00	
Alsace Hodem (Poker)							25,00		25,00	
Les Scher'ubins	200,00	300,00	0,00	500,00		500,00			-	
Scherwil'lecteurs	200,00	0,00	0,00	200,00		200,00	25,00		25,00	
SlowUp Alsace de la Route des Vins	1 100,00	0,00	0,00	1 100,00		1 100,00			-	
Sourires pour l'Alumnat	150,00	0,00	0,00	150,00		150,00			-	
Sport Loisirs et Convivialité	200,00	0,00	0,00	200,00		200,00	25,00		25,00	
UNC	200,00	0,00	0,00	200,00		200,00			-	
US MEMORY Grand Est France - Parrainage	80,00	0,00	0,00	80,00		80,00			-	
USS	1 000,00	300,00	5 500,00	6 800,00	360,00	7 160,00	25,00		25,00	
Vinifera	200,00	0,00	0,00	200,00		200,00			-	
Soutien populations Mayotte	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00		1 000,00			-	
TOTAL	16 415,80	1 500,00	13 019,00	30 934,80	11 456,25	42 391,05	1 425,00	-	1 425,00	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la modification du tableau des subventions 2025 telle que présentée ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire	Par procuration à M. Dominique WAEGELL	X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué	Absent			
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal	Par procuration à M. Yves SCHNELL	X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		

CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal	Absent			
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale		X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale		X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Régine DIETRICH	X		

Monsieur Michel CORBIN souligne que le chiffre des créneaux assurés par les signaleurs envoyés par les associations au SlowUp est certes en augmentation (68 sur un besoin de 80) mais est toujours inférieur au besoin réel.

DCM-2025-11-7C

7.FINANCES

C. Fixation d'un tarif en vue de refacturer un badge non restitué ou cassé

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

Conformément aux dispositions de l'article L.2121629 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal a une compétence générale de droit commun pour régler les affaires de la commune. A ce titre, il fixe les tarifs des services municipaux.

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que suite à l'achat des barillets électroniques et à la mise à disposition prochaine de badges lors des différentes locations de salles, au personnel de la commune et fournis aux différentes associations, ils se pourraient que ceux-ci soient non restitués ou cassés. Aussi, il propose de fixer un tarif de 30€ net afin de pouvoir refacturer à toute personne physique ou morale la perte, la casse ou la non restitution d'un badge.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Il est proposé au Conseil Municipal

DE FIXER à compter du 1^{er} octobre 2025 à 30,00€ (trente euros) net la refacturation à toute personne physique ou morale ayant non restitué ou cassé un badge ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Les recettes seront inscrites au budget de la commune de SCHERWILLER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

FIXE à compter du 1^{er} octobre 2025 à 30,00€ (trente euros) net la refacturation à toute personne physique ou morale ayant non restitué ou cassé un badge ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire	Par procuration à M. Dominique WAEGELL	X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué	Absent			
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal	Par procuration à M. Yves SCHNELL	X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSAGER Gérald	Conseiller Municipal	Absent			
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale		X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale		X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Régine DIETRICH	X		

Madame Gwenaëlle RUHLMANN relève que les élus ne sont pas cités dans la délibération et qu'ils devraient aussi être concernés par cette nouvelle règle. Le Maire demande l'avis des élus qui approuvent cette alternative dans la foulée.

Messieurs Dominique WAEGELL et Yves SCHNELL ajoutent que les administrés apprécieront que les élus se conforment à cette nouvelle règle et donnent l'exemple.

Monsieur Bruno GLOCK demande si le nom des bâtiments est précisé sur le badge. Il est précisé que les badges sont numérotés et qu'un fichier est tenu en Mairie pour connaître le détenteur du badge en fonction de son numéro.

Monsieur Michel CORBIN demande quand sera déployé la mise en place des badges. Monsieur Yves SCHNELL précise que tout sera en place courant de la semaine suivante, c'est-à-dire première semaine du mois de décembre 2025.

Madame Gwenaëlle RUHLMANN s'interroge si tous les bâtiments sont concernés, ce que Monsieur Yves SCHNELL confirme.

8. DELEGATIONS D'ATTRIBUTION AU MAIRE

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'usage fait depuis la dernière séance de la délégation consentie par l'assemblée selon l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2020.

(4)

De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000,-€ HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

Décision Municipale en date du 20 octobre 2025 relative au lancement d'une consultation en vue des sorties scolaires 2025-2026 de l'École élémentaire Simone VEIL et de l'École Maternelle.

Décision Municipale en date du 05 novembre 2025 portant attribution du marché relatif aux sorties scolaires 2025-2026 de l'École élémentaire Simone VEIL et de l'École maternelle. Le marché est confié aux AUTOCARS SCHMITT, 55 route de Hilsenheim, 67600 MUTTERSHOLTZ, pour un montant total de 5.956,36 € HT.

(5)

De décider de la conclusion et de la révision du louage de chose pour lesquelles une tarification a été arrêtée par délibération du Conseil

Décision Municipale en date du 26 septembre 2025 relative à la location du Préau de l'Ancienne École de Kientzville pour le 11 octobre 2025 :

Association/Particulier	Locaux / jour	Prix de la location
M. Sébastien KIEFFER	Fête Familiale Samedi 11 octobre 2025	150 euros

Décision Municipale en date du 14 octobre 2025 relative à la location de la Salle Polyvalente Alphonse HAAG pour le 31 décembre 2025 :

Association/Particulier	Jour	Prix de la location
Les Knecke's de l'Aubach	Soirée privée 31 décembre 2025	Gratuit

Décision Municipale en date du 15 octobre 2025 relative à la location de la Salle Polyvalente Alphonse HAAG pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026 :

Association/Particulier	Jours	Prix de la location
Amicale des Donneurs de Sang	Vendredi 06 février 2026 Vendredi 10 avril 2026	GRATUIT

	Vendredi 19 juin 2026 Vendredi 04 septembre 2026 Vendredi 04 décembre 2026	
--	--	--

Décision Municipale en date du 14 octobre relative à la location de la Salle de l'école élémentaire Simone VEIL pour la période du 03 novembre 2025 au 03 juillet 2026 :

Date	Demande de location faite par :	Objet de la location	Prix de la location
<u>Les lundis</u> : de 16h00 à 17h00 <u>Les mardis</u> : de 16h00 à 17h00 <u>Les jeudis</u> : de 16h00 à 17h00 <u>Les vendredis</u> : de 16h00 à 17h00	M. Cédric JOINT Président de la MJC	Aide aux devoirs	Gratuit

Décision Municipale en date du 29 octobre 2025 relative à la location de la Salle Polyvalente Alphonse HAAG pour les 07 et 08 février 2026 :

Association/Particulier	Jour	Prix de la location
Harmonie Sainte Jeanne d'Arc	Concert annuel Samedi 07 et dimanche 08 février 2026	GRATUIT

Décision Municipale en date du 14 octobre 2025 relative à la location de la Salle Polyvalente Alphonse HAAG pour le 31 décembre 2025 :

Association/Particulier	Jour	Prix de la location
Confrérie des Rieslinger	Assemblée Générale Vendredi 20 février 2026	GRATUIT

(15)

D'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3, ceci pour la totalité des zones urbaines et d'urbanisations futures sous réserve de l'inscription de crédits suffisants au budget de la Commune

Le Maire informe le Conseil que trois intentions d'aliéner ont été présentées par Maîtres FEIX Sarah, BARKO Marie et que la Commune renonce à user du droit de préemption sur les biens suivants :

Numéro d'ordre	Situation du bien	Références cadastrales	Contenance	Nature	Zonage du P.L.U.	Observations particulières

25 R0028	7 Rue des Hirondelles Kientzville	Section 30 Parcelles 1/98 3/99	04 a 08 ca 02 a 15 ca	Bâti	UBk	
25 R0029	20 Rue de l'Ortenbourg	Section 7 Parcelle 273/132	05 a 17 ca	Bâti	UA	
25 R0030	12 Route d'Ebersheim	Section 12 Parcelle 5	06 a 74 ca	Bâti	UC	

DCM-2025-11-9

9. COMMUNICATIONS

M. Olivier SOHLER, Maire :

- annonce l'arrivée d'une nouvelle recrue au 1^{er} décembre 2025 et qui occupera les fonctions de Directrice Générale des Services.
- annonce qu'un nouveau Responsable des Services Technique est en cours de recrutement et qu'il prendra son poste en date du 2 janvier 2026.

Mme. Régine DIETRICH , Adjointe au Maire:

annonce la tenue d'une permanence de collecte pour la banque alimentaire le week-end du 28 et 29 novembre en Mairie. La permanence sera assurée par les membres du CCAS.

Elle précise également qu'une collecte de boites de Noël est ouverte en Mairie du 29 novembre au 14 décembre et est portée par l'AGF. Ces boites seront ensuite redistribuées à l'association « les Restos du Cœur »

Un nouveau Marché de Noël de l'EHPAD aura lieu les 28 et 29 novembre de 16h à 19h et est organisé par l'association « Les sourires de l'EHPAD ».

Le 13 décembre aura lieu le repas des ainés à midi avec un repas assuré cette année par le Traiteur Agnès.

La fête de Noël du CCAS aura lieu le 16 décembre.

Les décorations de Noël ont été installées sur la place Foch ce jour ainsi que la crèche devant l'EHPAD avec l'aide des élèves des écoles du village, du périscolaire ; des résidents de l'EHPAD et de bénévoles. Les nouvelles décos pour Kientzville seront mises en route le 28 novembre.

Une boite aux lettres pour le Père Noël a été installée et les résidents de l'EHPAD répondront nominativement, normalement.

Elle remercie vivement tous les intervenants pour leur implication, notamment Lydie qui a fait preuve de beaucoup d'imagination.

Mme Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointe au Maire :

Les élections du Conseil Municipal des Enfants ont été organisées ce jour le 25 novembre avec Hervé DISTEL. 8 nouveaux élèves ont été élus. Ils seront invités à la prochaine séance du Conseil Municipal pour se présenter.

La première réunion est prévue dès le mois de décembre avec pour objectif de l'année le thème du réemploi et le recyclage en collaboration avec Emmaüs et la recyclerie de Sélestat.

Monsieur Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal :

-annonce que la journée des élus s'est tenue samedi 22 novembre à Grussenheim. La feuille de route est axée sur la réduction des déchets en particulier les déchets verts. Une intervention de la Communauté des Communes de Colmar démontre, suite à la mise en place de bornes de tri sélectifs hors foyers, que la mesure porte ses fruits sur les bacs jaunes mais que des efforts restent à faire sur les bacs gris qui présentent encore beaucoup de mélange. Le but est de donner au public la possibilité de trier les déchets sur la voie public au même titre que dans les foyers.

Une personne du Smictom est mise à disposition des communes pour les accompagner dans la phase de transition et la mise en place de bacs de tri.

-annonce également que sur l'année 2026 un test est imaginé pour indexer les nombres de passages en déchèterie sur le volume de déchets apportés basé sur la taille du véhicule par le biais d'un couplage du type de véhicule avec la carte de passage au Smictom. Le but est d'adapter le coût du volume par rapport aux coûts de traitement engendrés pour la collectivité et de lutter contre l'utilisation frauduleuse des cartes des particuliers.

Cette annonce suscite les réactions de Mesdames Delphine BIEHLER et Estelle LEVY qui relèvent que cette mesure risque d'être contreproductive et que, suite à l'abaissement du nombre de passages autorisés par année, cela risque d'augmenter les dépôts sauvages.

Madame Karine VOGELAISEN souligne que les particuliers déposant du « gros » électroménager seront pénalisés par l'utilisation d'un véhicule utilitaire plus grand.

Entrée de M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire

Monsieur Hervé DISTEL, Conseiller Municipal :

-annonce que les élèves de l'enseignement bilingue de l'école élémentaire ont été très bien accueillis à Fautenbach l'année dernière et que cette année Scherwiller va recevoir les enfants de Fautenbach.

Il sollicite le soutien de la Mairie pour organiser cette venue avec un repas.

Le Maire propose de donner une suite favorable à cette demande précisant qu'un budget est traditionnellement alloué au jumelage avec Fautenbach.

Il évoque également les points ouverts concernant le chemin piéton vers la maternelle et le Maire précise qu'une réponse rapide, accompagnée sera apportée rapidement en fonction des devis encore en attente.

Madame Nadine VOLK, Conseillère Municipale :

-évoque le décalage constaté lors de l'allumage de l'éclairage public à Kientzville. Monsieur Philippe SCHEIBLING explique que cela est normal et qu'un décalage allant jusqu'à 5 minutes est nécessaire car tous les candélabres ne peuvent être allumés simultanément.

10. VOEUX

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

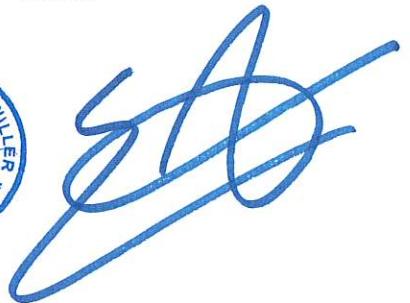
Estelle LEVY

Secrétaire



Olivier SOHLER

Maire



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

ARRONDISSEMENT DE
SELESTAT-ERSTEIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
DE SCHERWILLER



Nombres de Conseillers élus :
23
Conseillers en fonctions :
23
Conseillers présents :
18
Nombre de pouvoirs :
2
Affiché le 20/01/2026

Séance du 13 janvier 2026 Sous la Présidence de Monsieur Olivier SOHLER, Maire,

L'an Deux Mille Vingt-Six, le treize janvier à dix-neuf heures,

Les conseillers municipaux de Scherwiller se sont réunis, en application des articles L 2121-7 à 2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), à la salle du conseil de la mairie située au 1 Place de la Libération.

La convocation a été adressée aux membres, par M. le Maire, de manière dématérialisée (art. 9 loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019) le 07 janvier 2026, conformément aux délais fixés à l'article L. 2121-11 du CGCT et selon les formes prescrites à l'article L 2121-10 du CGCT. Les conseillers municipaux ont été destinataires, le 07 janvier 2026, de la convocation à la présente séance, d'une procuration vierge. La convocation a été affichée au siège de la Mairie ainsi que dans d'autres bâtiments publics communaux et publiée sur le site internet de la commune (art. R 2121-10 CGCT).

Membres présents :

BIEHLER Delphine, CORBIN Michel, DISTEL Hervé, ENGEL Guy, GLOCK Bruno, GUIOT Hubert, HIRSCHMANN Christelle, JEHL Clémentine, LEVY Estelle, PALMER Laurence, RIFF Anne, RUHLMANN Gwenaëlle, SCHEIBLING Philippe, SCHNELL Yves, SOHLER Olivier, VOGELEISEN Karine, VOLK Nadine, WAEGELL Dominique.

Absent donnant un pouvoir :

DIETRICH Régine donne pouvoir à RUHLMANN Gwenaëlle,
HUSSER Stéphanie donne pouvoir à SOHLER Olivier.

Absents excusés :

DILLENGER Gérald, MATHIS Serge, RINIÉ Anne.

Assistaient en outre :

Une partie des anciens membres du Conseil Municipal des Enfants ainsi que la totalité des nouveaux membres, accompagnés de leur(s) parent(s).
TURCK Jade, agent communal.

N°DCM202601132

**OBJET : APPROBATION du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS de la SEANCE ORDINAIRE
du 25 NOVEMBRE 2025**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-23 et R 2121-9, à L 2121-26,

VU la décision du Conseil d'Etat du 10 février 1995, Commune de Coudekerque-Branche, n° 147378,

Le Maire rappelle que le procès-verbal (PV) de la séance du 25 novembre 2025 a été porté à la connaissance des membres le 09 janvier 2026 et il procède à sa synthèse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité des membres présents et représentés avec deux abstentions (1 abstention de Monsieur ENGEL Guy et 1 abstention Madame PALMER Laurence)** :

- **APPROUVE** sans observation, ni modification le Procès-Verbal des délibérations adoptées le 25 novembre 2025 en séance ordinaire,
- **PREND ACTE** que suite à l'ordonnance n°2021-1310 du 07/10/2021 relative aux règles de publicités, d'entrée et de conservation des actes, le PV de la séance du 25 novembre 2025 ne sera signé que par l'exécutif local et le secrétaire de séance.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE,
Délibération certifiée exécutoire en application de l'article L 2131-1 du CGCT,
Le MAIRE de Scherwiller,
Olivier SOHLER.

Le secrétaire de séance,
TURCK Jade.

